

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES - PADD **PLU approuvé**

Prescription

- Délibération du Conseil Municipal du : **07 / 09 / 2009**

Arrêt du projet

- Délibération du Conseil Municipal du : **18 / 02 / 2013**

Approbation

- Délibération du Conseil Municipal du : **18 / 12 / 2014**

Révisions et modifications

- 1 :

- 2 :

- 3 :

- 4 :

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
Rappel de l'article L123-1-3 du code de l'urbanisme en vigueur	
ORIENTATION GENERALE PRINCIPALE	7
Orientation Générale principale du PADD : renforcer l'attractivité de la commune et améliorer son image dans le cadre d'une dynamique intercommunale afin d'accueillir de nouveaux habitants et de maintenir sa population existante.	
1. AMÉNAGER LA TRAVERSE DE LA COMMUNE EN TANT QU'ESPACE URBAIN DE QUALITÉ	9
1A créer un séquençage de l'aménagement de la traverse (et les aménagements liés - 6 séquences)	
1B traiter les entrées de ville	
1C définir les modalités de développement de l'espace commercial	
1D développer l'offre de services sur l'espace traverse	
2. RENFORCER LES ECHANGES SOCIAUX	17
2A créer des liens entre la traverse et les quartiers (via les espaces publics existants ou à créer)	
2B créer et améliorer les espaces publics favorisant les rencontres socioculturelles et intergénérationnelles	
2C développer l'équipement socioculturel	
3. AMÉLIORER L'OFFRE EN MATIERE D'HABITAT	23
3A créer une mixité des typologies d'habitat en favorisant le renouvellement urbain de La Monnerie, du Montel et de la Grande Roulière	
3B améliorer la qualité architecturale des constructions pour renforcer l'attractivité communale	
3C limiter l'étalement urbain en recentrant le développement des logements individuels dans l'enveloppe urbanisable actuelle	
4. AMÉLIORER LE CADRE DE VIE	29
4A réorganiser les espaces verts et les points de vue en améliorant les espaces existants ou en créant de nouveaux espaces verts publics	
4B renforcer l'attractivité touristique en créant des itinéraires piétons	
4C relier la Durolle avec les espaces urbains en mutation afin de lui redonner une place prépondérante dans le paysage local	
4D favoriser l'ouverture du paysage en limitant les boisements inopportuns	
4E préserver les trames vertes et bleues en définissant clairement les espaces naturels à préserver et à améliorer	
Objectifs de modération de la consommation de l'espace	39
Limiter l'étalement urbain en limitant le développement de l'urbanisation à l'enveloppe actuellement urbanisée	

INTRODUCTION

Rappel de l'article L123-1-3 du code de l'urbanisme en vigueur

"Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le PADD arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain."

Le PADD du PLU de la commune de La Monnerie - Le Montel est donc structuré de la manière suivante :

- une orientation générale principale qui guide l'ensemble du PADD : renforcer l'attractivité de la commune et améliorer son image dans le cadre d'une dynamique intercommunale afin d'accueillir de nouveaux habitants et de maintenir sa population existante.
- quatre orientations générales thématiques qui se déclinent chacune en fiches détaillées Orientations Générales :
 - aménager la traverse de la commune en tant qu'espace urbain de qualité
 - renforcer les échanges sociaux
 - améliorer l'offre en matière d'habitat
 - améliorer le cadre de vie



ORIENTATION GENERALE PRINCIPALE

Orientation Générale principale du PADD : renforcer l'attractivité de la commune et améliorer son image dans le cadre d'une dynamique intercommunale afin d'accueillir de nouveaux habitants et de maintenir sa population existante.

L'ambition principale du PADD du PLU est de renforcer l'attractivité de la commune et d'améliorer son image.

L'accueil de nouveaux habitants n'est pas exprimé de façon quantitative dans le PADD, mais la commune souhaite renforcer son dynamisme démographique par l'accueil d'une population en majorité jeune, travaillant dans le secteur économique local et de garder celle aujourd'hui présente sur le territoire communale. En effet, La Monnerie le Montel possède une population jeune assez importante.


La cible pour l'accueil de nouveaux habitants se situe en partie sur la population travaillant déjà dans les zones d'activités intercommunales de la Montagne Thiernoise, et habitant dans d'autres secteurs. Le potentiel économique local est important en matière d'emploi existants, et le renforcement de l'attractivité et de l'image de la commune en tant qu'espace de vie agréable proposant des services et des commerces de qualité permettra un accueil plus important de nouveaux habitants et de maintenir plus facilement la jeunesse actuelle de la commune.

Le diagnostic prospectif a démontré que notre commune dispose d'atouts conséquents pour aborder les 20 prochaines années : tissu économique, commerces et services, éducation, jeunesse, patrimoine ... par contre son image doit évoluer et son cadre de vie demande à être amélioré.

C'est pourquoi le projet et toutes les actions initiées par ce dernier devront :

- renforcer l'image de marque de la commune auprès de ses habitants, de la région thiernoise et de l'agglomération clermontoise.
- créer une qualité de vie quotidienne, à partir de la mise en valeur d'un ensemble de services important à l'échelle de la commune.

Les axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables



1. AMÉNAGER LA TRAVERSE DE LA COMMUNE EN TANT QU'ESPACE URBAIN DE QUALITÉ

Il s'agit de redonner à l'ancienne nationale sa vocation de lieu de vie locale, pratique et agréable, mais également de valoriser la commune dès ses entrées de ville et enfin de développer l'offre commerciale et l'offre de services de proximité pour tous les utilisateurs potentiels

- **1A créer un séquençement de l'aménagement de la traverse (et les aménagements liés - 6 séquences)** **10**
 - rue de Clermont
 - rue de la Roulière
 - zone naturelle - place de Bouлары
 - Centre-Bourg et la gare
 - rue du 14 Juillet
 - rue de Chantelauze
- **1B traiter les entrées de ville** **13**
 - Grande Roulière
 - route de Saint Rémy
 - rond point
 - entrée Est - Pont de Celles
 - entrée diffuseur Autoroute A89
- **1C définir les modalités de développement de l'espace commercial** **14**
 - délimiter les espaces commerciaux : Centre-Bourg - Roulière - Chazeau - Zone de Racine
 - développer les communications numériques
- **1D développer l'offre de services sur l'espace traverse** **15**
 - définir les types de services et les localiser
 - développer l'offre touristique



1A créer un séquençement de l'aménagement de la traverse (et les aménagements liés - 6 séquences)

Définir et caractériser chaque espace séquentiel de la traverse en déterminant les aménagements nécessaires à l'amélioration des espaces publics et privés.

Rue de Clermont

Conserver un esprit naturel de transition vers le carrefour d'entrée de ville de la Grande Roulière.



Entrée Ouest depuis Thiers

Rue de la Roulière

Aménager le carrefour pour capter une partie de la circulation :

- mettre en valeur et développer les commerces (restauration principalement).
- inviter à entrer dans le secteur où les services sont présents : salle des fêtes, salle des sports, collège, école, EHPAD...

RD 2089 : ralentir la vitesse et développer la signalétique pour attirer l'attention des usagers.

Créer une zones 30 ou des aménagements propres à faire ralentir la circulation ?

Le feu tricolore de la Grande Roulière permet déjà de ralentir le trafic.

Aménager le parking existant pour favoriser l'accès aux commerces.

Favoriser les rénovations de façades et statuer sur le type d'activités commerciales à implanter le long de "l'avenue urbaine".



Parking de la Grande Roulière



Avenue de la Grande Roulière

Zone naturelle - place de Bouлары

Mettre en valeur l'aspect naturel des bords de la RD 2089.

Mettre en valeur la rénovation du rouet : point de vue sur la Durolle à préserver en évitant les plantations masquantes le long de la route.

Favoriser l'implantation d'activités de services.



Mettre en valeur la place de Bouлары



Espace intermédiaire depuis la place de Bouлары



Traverse à transformer en espace de vie au niveau de la gare TER à réouvrir aux voyageurs



Espace commercial central à développer



Créer une place publique structurant l'espace central de la traverse



Rue du 14 Juillet : définir le caractère habitat / artisanat



Chazeau : conserver le caractère commercial en entrée de ville

Centre-Bourg et la gare

Mettre en évidence la multiplicité des usages de la RN tout en ralentissant la vitesse des véhicules et en travaillant sur l'intermodalité des déplacements.

Favoriser l'implantation de commerces sur cet axe de communication en améliorant l'accessibilité à la place de la gare côté Centre-Bourg.

Mettre en place une politique locale forte de réouverture de l'arrêt voyageur sur la ligne SNCF en tant que ligne TER dans le cadre d'une intermodalité des modes de transports : train, voiture, bus, modes doux.

Relier l'espace gare à l'espace commercial par la mise en place d'un aménagement de place.

Favoriser la mixité des fonctions urbaines dans cet espace : habitat, commerces, services ... liés à la voie de traverse et de transit.

Mise en valeur de l'aire d'accueil des camping-cars par une signalétique adaptée.

Rue du 14 Juillet

Favoriser la mixité des fonctions : habitat et artisanat liés à la coutellerie et aux activités dérivées.

HABITAT

Relancer les opérations de rénovation de façades dans le cadre des politiques intercommunales d'amélioration de l'habitat en améliorant également l'offre locative dans ce secteur.

Aménager la voie principale en tant qu'avenue en lui faisant perdre progressivement son caractère routier.

ARTISANAT

Favoriser la rénovation et la réhabilitation d'anciens ateliers de coutellerie afin de bénéficier de la présence de bâtiments existants et de l'effet vitrine de la traverse de la commune.

Autoriser la mixité des fonctions habitat / activités.

Mettre en valeur le patrimoine bâti industriel et la proximité de la rivière Durolle en tant qu'élément du patrimoine local, mais également en tant qu'espace naturel.

Rue de Chantelauze

Conserver le caractère commercial de l'espace super-marché sans pour autant permettre un développement commercial de ce secteur.

Conserver l'aspect intercommunal de cet espace en liaison avec le Pont de Celles, tout en différenciant l'entrée de la commune de La Monnerie par un traitement particulier au niveau des matériaux et de l'ambiance constituant les espaces publics.



La Grande Roulière

1B traiter les entrées de ville

Grande Roulière

Marquer l'entrée de ville Ouest de la commune par son caractère commercial et de services importants à l'échelle intercommunale.

Définir les conditions d'aménagement du carrefour des feux afin de favoriser l'entrée des véhicules dans l'espace urbain, aussi bien sur l'avenue de la Grande Roulière qu'en direction du collège et des différents équipements collectifs.

Aménager le parking en un espace qualitatif et pratique pour faciliter son usage.



Route de Saint Rémy

Route de Saint Rémy

Caractériser cette entrée de ville comme une entrée liée à la desserte locale quotidienne mais aussi dans une perspective d'incitation à attirer les touristes ou visiteurs venant de Saint Rémy et notamment du plan d'eau.



Rond point

Rond Point

Conforter le positionnement du rond-point en tant que liaison entre l'arrivée de l'autoroute A89 et des espaces d'activités de Racine, l'entrée sur le quartier du Pont de Celles et l'entrée à La Monnerie par l'espace intermédiaire habitat / artisanal en voie de mutation.

Mettre en place un aménagement qualitatif correspondant au caractère de petite ville artisanale et accueillante en liaison avec l'étude d'aménagement intercommunale (CCMT).



Entrée Est - Pont de Celles

Entrée Est - Pont de Celles

Réaliser l'aménagement prévu en commun avec la commune de Celles tout en marquant une différence au niveau de la limite communale : signal particulier, changement de matériaux...



Entrée diffuseur Autoroute A89

Entrée diffuseur Autoroute A89

Attirer la circulation venant de l'autoroute en incitant à descendre à La Monnerie.

Mettre en valeur la perspective de la route descendante.

Limiter la diffusion de la circulation via la Zone d'Activités de Racine afin d'éviter une augmentation du trafic au niveau de la route des Ris en direction de Saint Rémy.

1C définir les modalités de développement de l'espace commercial

Délimiter les espaces commerciaux : Centre-Bourg - Rouillère - Chazeau - zone de Racine

Les différents équipements existants sont importants à l'échelle de la commune : ils la rendent attractive de ce point de vue.

Valoriser les services existants : équipements publics (collège, salle des fêtes, salle de sports, EHPAD...) et les commerces (petits commerces et supermarché).

RECENTRER LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL SUR LE CENTRE-BOURG

Favoriser l'émergence de nouvelles activités liées au tourisme (hébergement, accueil) et services aux visiteurs de passage (professionnels, services...).

Développer le secteur de la gare en tant que pôle commercial central dans le cadre de la perspective de réouverture du trafic voyageurs de la gare SNCF et TER.

HIÉRARCHISER LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL EN LIMITANT LES RISQUES DE CONCURRENCE ENTRE LES ESPACES :

- le bourg avec la place : commerces de proximité, marché hebdomadaire.
- la Rouillère : commerces liés au passage de la route et au complexe sportif (restauration, alimentation...).
- le supermarché : limiter le développement commercial du secteur à l'espace existant afin de limiter les risques de concurrence avec les 2 autres espaces commerciaux.
- limiter le développement commercial sur la zone d'activités de Racine.

Développer l'offre commerciale de proximité : définir les types de commerces

Recréer un lien local entre la zone d'activités de Racine et le bourg par la mise en place de services aux entreprises et aux employés dans le bourg.

Rénover/réhabiliter les rez-de-chaussées commerciaux sur l'ensemble de la traversée et plus particulièrement sur le Centre-Bourg et sur la Rouillère.

Développer les communications numériques

Le développement des communications numériques est programmé pour la ZA de Racine (2013).

Il est difficile de l'envisager pour les parties habitées de la commune dans un futur proche.



Espace commercial du Centre-Bourg



Commerces du



Espace commercial traverse



Espace gare à reconvertir en espace voyageur intermodal



Espace commercial Chantelauze

1D développer l'offre de services sur l'espace traverse

Diversifier les fonctions urbaines dans le Centre-Bourg et la Grande Roulière par le développement des services publics, services aux entreprises et services aux habitants, services commerciaux et artisanaux, services urbains...

Définir les types de services et les localiser


Favoriser l'implantation de commerces divers et de services de proximité sur l'ensemble de la traverse en axant plus particulièrement sur le Centre-Bourg.

Développer l'offre touristique

Favoriser l'implantation d'une activité d'hébergement hôtelier et de restauration dans le Centre-Bourg, en liaison avec l'activité coutellerie et le patrimoine local lié à la vallée de la Durolle.

Créer un itinéraire piéton mettant en valeur l'activité coutelière et artisanale locale le long de la Durolle.

Les axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables



2. RENFORCER LES ECHANGES SOCIAUX

Riche d'une réelle diversité de population et de nombreux lieux de vie et d'habitation, des équipements socio-culturels, en complément d'espaces publics conviviaux et adaptés, La Monnerie a tous les atouts pour permettre une vie sociale favorisant le lien entre l'ensemble des habitants.

- **2A créer des liens entre la traverse et les quartiers (via les espaces publics existants ou à créer)** **18**
 - rapprocher» les différents quartiers du bourg par des aménagements d'espaces publics et de voies piétons-cycles adaptées
 - «rapprocher» la partie Est de la commune (Chailas, Chantelauze, Chabrol, Chazeau) du Bourg de La Monnerie
- **2B créer et améliorer les espaces publics favorisant les rencontres socioculturelles et intergénérationnelles** **19**
 - créer un véritable espace central aménagé autour de la gare et de l'espace commercial qui constituera un point d'accroche sur la traverse
 - améliorer l'espace public autour de la Mairie
 - améliorer l'espace public autour de la Maison des Associations, de l'école et du Foyer Logement
 - aménager l'espace public à Chailas
- **2C développer l'équipement socioculturel** **20**
 - créer un espace socioculturel dans le Centre-Bourg (localisation à déterminer et conception à voir)
 - mettre en valeur la Maison des Associations et ses multiples activités



2A créer des liens entre la traverse et les quartiers (via les espaces publics existants ou à créer)

«Rapprocher» les différents quartiers du bourg par des aménagements d'espaces publics et de voies piétons-cycles adaptées

Renforcer l'attractivité touristique locale par l'ouverture des paysages et la mise en valeur des secteurs sensibles d'un point de vue environnemental.

AMÉNAGER DIFFÉRENTES RUES POUR LA CIRCULATION PIÉTONNE ET CYCLES :

- dans le bourg : rue du Bourg, rue Néron, rue du 8 Mai 1945, avenue du Stade, rue de l'Eglise, rue de Montel.
- entre le bourg et Chantelauze - rond point : rue du 14 Juillet et rue de Chantelauze en traitant les problèmes de sécurité.
- entre Carrefour et le Pont de Celles (pôle enfance) : rue de Chantelauze (impact intercommunal) : projet intercommunal de liaison entre le rond point et le pont de Celles (enfouissement des réseaux, aménagement paysager).
- mettre en place une aire de covoiturage dans la zone de Racine :
 - localiser dans le secteur du Pommier, elle permettra d'accueillir entre 10 à 15 voitures (le terrain appartient à la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise).



Rue du Bourg



Rue de l'Eglise



Rue de Néron

«Rapprocher» la partie Est de la commune (Chailas, Chantelauze, Chabrol, Chazeau) du Centre-Bourg de La Monnerie

Favoriser la captation des habitants des quartiers Est de la commune en direction du Centre-Bourg en améliorant l'offre de services et l'offre commerciale de proximité et en incitant les habitants à entrer réellement dans La Monnerie.

Mettre en place le projet de gare intermodale afin de favoriser les échanges entre les habitants et le Centre-Bourg de la commune.



Rue du 14 Juillet



Rue de Chantelauze (Chazeau)



Espace central à ouvrir

2B créer et améliorer les espaces publics favorisant les rencontres socioculturelles et intergénérationnelles

Recréer un véritable Centre-Bourg aménagé autour de la gare et de l'espace commercial qui constituera un point d'accroche sur la traverse

Créer une place du village pour disposer d'un espace convivial et recréer du lien entre les différentes communautés :

- ouvrir l'espace public, véritable point d'accroche et lieu de vie de La Monnerie, favorisant ainsi la reconquête de la rue de la Gare en termes de commerces et de services proposés ainsi que le marché hebdomadaire, aujourd'hui en perte de vitesse.
- aménager l'espace triangulaire entre le bourg et la gare.
- anticiper la réouverture du trafic voyageurs sur la ligne TER et redonner vie à la desserte locale de la gare par la réouverture de la ligne voyageurs.
- aménager les abords de la gare SNCF afin de mieux capter le flux de passage : donner une vocation multi-fonctionnelle à cet espace : ralentissement de la vitesse, information, parking adapté, commerces...
- réhabiliter le secteur dans les domaines du logement, de l'usage public, des déplacements et de la mobilité, de l'activité (commerciale, artisanale, de services,...)



Arrêt SNCF à réouvrir au trafic voyageurs



Espace Maison des Associations - Foyer Logement

Améliorer l'espace public autour de la Mairie

Aménager l'espace arrière de la Mairie et créer une liaison jusqu'à l'étang des Planchettes.

Améliorer l'espace public autour de la Maison des Associations, de l'école et du Foyer Logement

Donner à cet espace une dimension interculturelle et intergénérationnelle en favorisant les échanges et en limitant la vitesse des véhicules sur ce tronçon.

Ouvrir le parc du Foyer Logement en espace public afin de favoriser les échanges et de créer un véritable espace public en liaison avec les habitations, les services (école, Maison des Associations) et les différentes fonctions urbaines.



Étang des Planchettes

Valoriser les aménagements de l'étang des Planchettes

Améliorer la qualité des équipements touristiques et les espaces de stationnement.

Donner à cet espace un caractère de site local de loisirs en favorisant les liens entre l'étang et le bourg vers la Mairie.

Aménager l'espace public à Chailas

Aménager l'espace public de Chailas en conservant son caractère "vert".



Espace public de Chailas

2C développer l'équipement socioculturel

Créer un espace socioculturel dans le Centre-Bourg

Favoriser la création d'un espace public communal permettant d'accueillir divers activités culturelles et sociales (concerts, films, soirées à thème, jeux...)

Mettre en valeur la Maison des Associations et ses multiples activités

Mettre en valeur la Maison des Associations afin de pouvoir accueillir des activités multiples au sein de la commune :

- salles de réunions, cinéclub...
- d'expositions, conférences...
- concerts accoustiques...
- ...



Maison des Associations en cours d'aménagement



La Maison des Associations dans son environnement urbain à améliorer

Les axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables



3. AMÉLIORER L'OFFRE EN MATIÈRE D'HABITAT

Les projets d'habitat en se concentrant sur le renouvellement urbain des logements vacants en Centre-Bourg et les zones déjà urbanisées, permettront de créer une mixité des types d'habitation, en limitant l'étalement urbain, et en renforçant le lien social entre les différentes populations, dans un souci esthétique et patrimonial... en compatibilité avec le Programme Local de l'Habitat (PLH) en cours de mise en place.

- **3A créer une mixité des typologies d'habitat en favorisant le renouvellement urbain de La Monnerie, du Montel et de la Grande Roulière** **24**
 - favoriser le renouvellement urbain du Centre-Bourg
- **3B améliorer la qualité architecturale des constructions pour renforcer l'attractivité communale** **25**
 - améliorer la qualité architecturale des nouvelles constructions
 - favoriser les rénovations de qualité
- **3C limiter l'étalement urbain en recentrant le développement des logements individuels dans l'enveloppe urbanisable actuelle** **26**
 - favoriser en priorité le remplissage des "dents creuses" dans les espaces urbains
 - limiter le développement des zones à urbaniser
 - réduire certaines zones urbaines (Ub et NB)



3A créer une mixité des typologies d'habitat en favorisant le renouvellement urbain de La Monnerie, du Montel et de la Grande Roulière

Favoriser le renouvellement urbain du Centre-Bourg

Densifier l'espace bâti par le remplissage prioritaire des dents creuses dans l'espace urbanisé du Centre-Bourg : identification des logements vacants et définition des modalités possibles de leur rénovation, acquisition pour destination publique, vocation et localisation des possibilités de densification.

Cohérence avec la candidature à la démarche «comment ré-habiter les centres-bourgs» dans le cadre du Comité de Massif (PNR + Conseil Général).

Proposer une mixité de typologie de logements (formes, taille, modes de location ou d'acquisition).

Définir les objectifs de croissance démographique et la mise en parallèle des politiques d'aménagement qui en découlent.

Favoriser le remplissage des dents creuses dans le Centre-Bourg.

Mettre en cohérence le PLU et le PLH géré par la Communauté de Communes.



Mixité des hauteurs et des façades du bâti



Réhabilitation possible et réouverture de commerce à étudier



Bâtiment en mauvais état dans l'espace central



Logements à rénover à la Roulière



Qualité de l'habitat à améliorer à la Roulière



Façades à améliorer rue du 14 Juillet



Façades à améliorer et bâtiments à réhabiliter rue du 14 Juillet



Exemple de rénovation de qualité

3B améliorer la qualité architecturale des constructions pour renforcer l'attractivité communale

Améliorer la qualité architecturale des nouvelles constructions

Dans le cadre du respect de la charte architecturale de la Montagne Thiernoise, favoriser la qualité architecturale des nouvelles constructions et notamment :

- l'usage adapté des matériaux traditionnels tout en laissant une certaine liberté architecturale.
- favoriser les implantations des façades principales au Sud afin de bénéficier des apports solaires naturels pour limiter la consommation d'énergie.

Favoriser les rénovations de qualité

VALORISER LES MAISONS / ATELIERS TRADITIONNELLES DU SECTEUR

Permettre la rénovation et les changement de destination des anciens ateliers situés en rez-de-chaussée, les "vannes" afin de conserver ce patrimoine architectural local.

Permettre également l'usage mixte de ces bâtiments : habitat et artisanat, notamment dans le secteur de la rue du 14 Juillet (voir séquençement de la traverse du bourg).

POURSUIVRE LES PROGRAMMES DE RÉNOVATION DES FAÇADES

Améliorer l'aspect des façades sur l'avenue principale afin de rendre ces espaces habités attractifs en relation avec l'aménagement des voies correspondantes

3C limiter l'étalement urbain en recentrant le développement des logements individuels dans l'enveloppe urbanisable actuelle

D'une façon générale, l'enveloppe actuellement urbanisée ne doit pas être dépassée afin de limiter l'étalement urbain et de donner la priorité à l'urbanisation du Centre-Bourg.



Zone à urbaniser de Chabrol (3NAg au POS)

Favoriser en priorité le remplissage des "dents creuses" dans les espaces urbains

Permettre les constructions dans les espaces libres situés dans les coeurs des espaces urbains, et en priorité à La Monnerie, au Montel, à la Grande Roulière, mais également dans les différents villages périphériques de la commune.

Simplifier les dispositions réglementaires de ces secteurs pour favoriser les constructions et la densité de ces espaces.



Étalement urbain à maîtriser entre les Ris et le Bourg

Limiter le développement des zones à urbaniser

Limiter le développement des zones à urbaniser du Plan d'Occupation des Sols (POS) en supprimant ou en réduisant certaines zones, et en définissant des Orientations d'Aménagement pour chacune des zones à urbaniser du PLU

SECTEUR DE CHAZEAU ET CHABROL

Supprimer la zone NA au nord du village car elle est déconnectée de l'enveloppe urbanisée et ne correspond pas aux priorités d'urbanisation du PADD.

Supprimer la zone 3NAg à l'Ouest de Chabrol afin de limiter l'étalement urbain dans le secteur.



Limiter l'étalement urbain entre le Puy du Montel et Bel Air (zone NB du POS)

Réduire certaines zones urbaines (Ub et NB du POS)

Limiter le développement de l'urbanisation le long des voies communales Centre-Bourg / quartiers périphériques :

- limiter le développement du secteur des Ris et du secteur au Nord du Puy du Montel.
- définir la mise en valeur du lotissement du Puy du Montel pour permettre son remplissage en créant une Orientation d'Aménagement.



Lotissement du Puy du Montel à finir de remplir



Lotissement du Puy du Montel

Les axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables



3. AMÉLIORER L'OFFRE EN MATIÈRE D'HABITAT

Réduire les logements vacants et diversifier l'habitat et le renouvellement urbain

4. AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

L'attractivité pour les personnes de passage et pour les habitants passe par une ré-appropriation de la Durolle et des paysages alentours tout en aménageant des espaces verts et des points de vue

- **4A réorganiser les espaces verts et les points de vue en améliorant les espace existants ou en créant de nouveaux espaces verts publics** **30**
 - plan d'eau des Planchettes
 - espace Mairie
 - la Grande Roulière
 - paysager le Puy du Montel
 - point de vue Puy Servier
 - préserver le point de vue depuis Celles (Le Luc)
- **4B renforcer l'attractivité touristique en créant des itinéraires piétons** **31**
 - créer un chemin de promenade thématique en relation avec l'identité industrielle locale de la coutellerie
 - chemin chez Cotte / le Bourg
 - améliorer la signalétique touristique
- **4C relier la Durolle avec les espaces urbains en mutation afin de lui redonner une place prépondérante dans le paysage local** **32**
 - aménager une coulée verte
 - aménager l'espace du rouet de Bouлары
 - résorber certains points noirs paysagers
- **4D favoriser l'ouverture du paysage en limitant les boisements inopportuns** **33**
 - préserver un espace paysager ouvert en réglementant les boisements
- **4E préserver les trames vertes et bleues en définissant clairement les espaces naturels à préserver et à améliorer** **34**
 - conserver un espace agricole ouvert en tant que trame verte
 - valoriser la Durolle en tant que trame bleue et valoriser l'entretien des espaces verts



4A réorganiser les espaces verts et les points de vue en améliorant les espaces existants ou en créant de nouveaux espaces verts publics

Plan d'eau des Planchettes

Rendre cet espace plus visible en améliorant notamment la signalétique.

Améliorer la qualité de l'eau de l'étang.

Aménager les abords : cheminement, aire de loisirs et de repos.



L'étang des Planchettes

Espace Mairie

Adapter l'aire de jeu actuelle aux besoins des habitants en améliorant la qualité de l'espace pour le rendre plus accueillant ou d'en définir un autre usage selon la demande des habitants.

Améliorer la liaison de cet espace avec l'étang des planchettes pour mettre en valeur leur complémentarité.



Espace de stationnement de la Grande Roulière

La Grande Roulière

Aménager l'espace de stationnement actuel pour améliorer l'accessibilité des commerces existants et à venir.

Adapter l'accès piéton :

- au niveau du feu entre l'aire de stationnement et l'avenue de la Grande Roulière.
- au niveau de l'espace de jeu de boules.
- en direction du terrain de sports, de la salle de sport et de la salle des fêtes.

Sociabiliser l'ensemble de ces espaces en créant des liens cohérents et en améliorant la signalétique pour donner envie de les utiliser.



Lotissement du Puy du Montel

Paysager le Puy du Montel

Aménager les abords du lotissement afin de créer un véritable espace de vie.

Adoucir la vue en rendant les espaces publics plus qualitatifs et esthétiques.

Réduire et limiter les boisements en périphérie immédiate par la mise en place d'une réglementation dédiée.



Le Puy Servier depuis La Monnerie

Point de vue Puy Servier

Créer un belvédère en direction du bourg de La Monnerie.

Relier les chemins existants pour favoriser les itinéraires de promenade du secteur.

Préserver le point de vue depuis Celles (Le Luc)

Mettre en place une démarche intercommunale afin de préserver ce point de vue remarquable situé sur la commune voisine de Celles-sur-Durolle.

Harmoniser les Règlements des Boisements et les PLU.



Point de vue depuis Le Luc



Le Rouet de Boulary

4B renforcer l'attractivité touristique en créant des itinéraires piétons

Créer un chemin de promenade thématique en relation avec l'identité industrielle locale de la coutellerie

En s'appuyant sur le patrimoine industriel et artisanal de la vallée de la Durolle.

En liaison avec l'itinéraire de la vallée des Rouets de Thiers.

En complémentarité de la coulée verte décrite au 4C.



Barrage sur la Durolle et bief

Chemin chez Cotte / le Centre-Bourg

Aménager le chemin entre la zone de Racine et le Bourg pour favoriser la promenade et les liens entre ces deux secteurs (mais pas dans la perspective du transport local).

Relier cet itinéraire avec l'étang des Planchettes.

Prévoir un bouclage en direction de Chantelauze.



Anciens ateliers couteliers

Améliorer la signalétique touristique

Mettre en place une signalétique simple et homogène dans le cadre de l'étude en cours sur l'harmonisation de la signalétique touristique et commerciale (notamment les espaces de stationnement et les services et commerces).



Patrimoine industrielle le long de la Durolle



Départ du chemin de Chez Cotte

4C relier la Durolle avec les espaces urbains en mutation afin de lui redonner une place prépondérante dans le paysage local

Aménager une coulée verte

Relier le Centre-Bourg avec la Durolle en créant un ou des cheminements adaptés.

Valoriser le passage piéton souterrain sous la voie ferrée.

Baliser le cheminement le long de la Durolle.

Aménager l'espace du rouet de Boulary

Créer une liaison entre le Rouet de Boulary et le Centre-Bourg et favoriser les liaisons avec la Durolle.

Créer un cheminement touristique sur le thème de la coutellerie en Centre-Bourg en continuité avec l'aménagement existant de la «vallée des Rouets» au dessus de Thiers.

Résorber certains points noirs paysagers

Certains espaces le long des berges sont à traiter : embacles, qualité des espaces.



Bief au niveau de la Grande Roulière



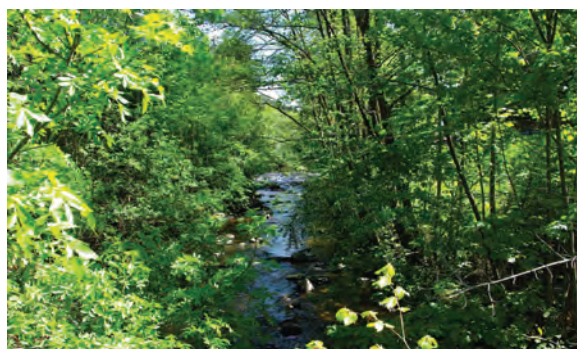
La Durolle à proximité de l'avenue de la Grande Roulière



Rouet privé aménagé le long de la Durolle



Passage piéton sous la voie ferrée



La Durolle vers la gare



Espace boisé du Puy Servier

4D favoriser l'ouverture du paysage en limitant les boisements inopportuns

(En relation avec la politique intercommunale de mise en place des "Réglementations des Boisements").

Préserver un espace paysager ouvert en réglementant les boisements

Préserver le dégagement autour des espaces construits envahis par les boisements (ou risques d'envahissement) par la mise en place d'un périmètre réglementaire définissant les conditions de replantation autour des espaces sensibles.

Reconquérir certains espaces boisés mal placés par rapport au potentiel agricole.

Favoriser également la biodiversité en variant les espèces forestières et notamment en favorisant les essences de feuillus caduques.

Renforcer l'attractivité touristique locale par l'ouverture des paysages et la mise en valeur des secteurs sensibles d'un point de vue environnemental.

Mettre en valeur l'espace forestier en tant que partie intégrante du cadre de vie mais également comme activité économique locale importante par la création d'une zone Naturelle adaptée.



Boisements à proximité immédiate du bourg de La Monnerie



Coupe à blanc à proximité immédiate du bourg



Boisements entre le Puy du Montel et le Montel



Enfrichement en cours au Puy du Montel

4E préserver les trames vertes et bleues en définissant clairement les espaces naturels à préserver et à améliorer

Conserver un espace agricole ouvert en tant que trame verte

Par la mise en place d'une zone Agricole adaptée :

- inclure des coupures vertes dans les espaces urbains.
- Préserver des coupures vertes pour limiter les nuisances sonores de la zone d'activités : Chailas, Chez Cotte.
- préserver les espaces agricoles cultivés et ouverts pour conserver un paysage ouvert et de qualité.
- limiter le développement des espaces libres entre les constructions pavillonnaires le long des voies de desserte entre hameaux (Les Ris, Bel Air).

Valoriser la Durolle en tant que trame bleue et valoriser l'entretien des espaces verts

Préserver des coupures bleues en relation avec les différents projets liés à la Durolle (zones humides en cours d'identification au niveau du SAGE).



Espace agricole vers Bel Air



Espace agricole mixte à proximité des habitations des Ris



Les Ris : mixité de l'espace urbain et agricole




Trame bleue de la Durolle au niveau de la Grande Roulière



Trame bleue de la Durolle en limite avec Celles

Les axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables



- Boisement
(source réglementation boisement)
- Coupe rase / friches / genêts
- Espace vert/ prairie / parcelle agricole
- Zone urbaine
- Zone industrielle
- Périmètre communal

- 4. AMÉLIORER LE CADRE DE VIE**
- Améliorer les espaces verts, publics et créer des points de vues
 - Favoriser l'ouverture du paysage *(en partenariat avec les communes limitrophes et la CCMT)*
 - Valoriser la Durolle et son patrimoine coutellier et créer une promenade touristique
 - Préserver et valoriser les réseaux écologiques

Objectifs de modération de la consommation de l'espace

Limiter l'étalement urbain en limitant le développement de l'urbanisation à l'enveloppe actuellement urbanisée

L'axe principal du PADD est celui de l'objectif d'amélioration de l'attractivité de la commune afin d'attirer de nouveaux habitants. Dans cette optique, une réduction très importante des zones constructibles à l'ancien plan d'occupation des sols a été opérée.

Les disponibilités des espaces constructibles propres à chaque type de zone sont présentées dans le rapport de présentation en page 93.

Pour l'ensemble des zones UA :

- l'objectif de modération de la consommation de l'espace porte sur une disponibilité foncière de l'ordre de 6,8 ha
- ceci représente un potentiel de création d'environ 40 logements au total

Pour l'ensemble des zones UH :

- l'objectif de modération de la consommation de l'espace porte sur une disponibilité foncière de l'ordre de 14,7 ha
- ceci représente un potentiel de création d'environ 88 logements au total

Le PLH de la communauté de communes de la Montagne Thiernoise indiquent un objectif de 68 logements possibles sur la commune sur une période de 6 ans.

Rapportés sur une période de 12 ans cet objectif représente 136 logements possibles.

Le total estimé en nombre de logements permis par le PLU de la commune est de l'ordre de 128 logements. La période de référence du PLH, sur 12 ans, correspond également à l'objectif général du PLU de la commune.

De par la réduction importante des zones constructibles au plan d'occupation des sols révisé sous forme de PLU, ainsi que de par l'estimation précise du nombre de constructions potentielles en fonction des dispositions du PLU, il apparaît PADD du PLU de LA MONNERIE - LE MONTEL présente un bilan très positif en matière de modération de la consommation de l'espace. La réduction de la superficie cumulée des zones constructibles au POS (somme des zones Urbaines, à Urbaniser et NB) par rapport à la superficie équivalente PLU est de l'ordre de 60 ha, sans compter dans ce bilan les zones industrielles de Racine et de Grandsaigne.

- En effet, la somme cumulée des zones du POS (UD et UDa, UG, NB) est de 184,5 hectares
- La même somme dans le PLU (UA, UH, AUh) est de 125,37 hectares

NB : Les estimations du nombre de logements potentiels offerts par le PLU sont estimées de la façon suivante :

- application d'un coefficient de 0,50 à la superficie disponible par zone afin de tenir compte du phénomène de rétention foncière important dans le secteur
- multiplication de cette superficie disponible réduite par un nombre de 12 logements à l'hectare
- résultats exprimés en nombre de logements potentiels